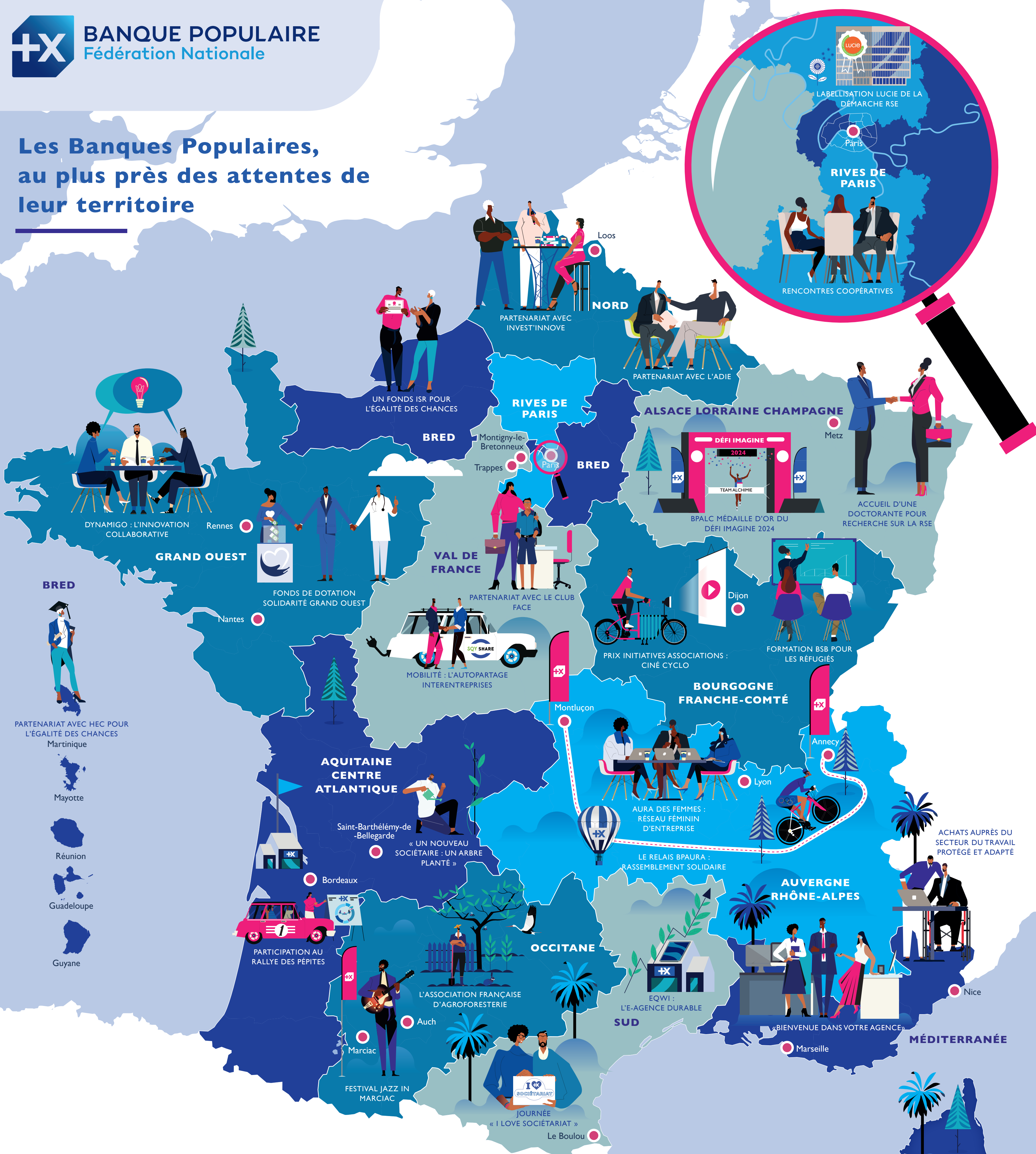
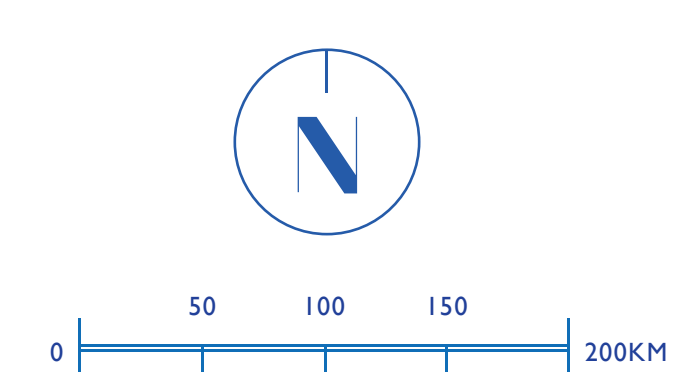


# Les Banques Populaires, au plus près des attentes de leur territoire



- PARTENARIAT AVEC HEC POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES Martinique
- Mayotte
- Réunion
- Guadeloupe
- Guyane

**i**  
RETROUVEZ TOUS LES TÉMOIGNAGES SUR LE SITE INTERNET  
[WWW.GUIDE-RSE.BANQUEPOPULAIRE.FR](http://WWW.GUIDE-RSE.BANQUEPOPULAIRE.FR)



**Champs-sur-Marne**  
INSTALLATION D'UN RUCHER

**Nanterre**  
PROGRAMME DE MENTORAT DES SALARIÉES

**Le Boulou**  
PRÉVENTION DES ATTITUDES DÉPLACÉES EN ENTREPRISE

**Nanterre**  
CYCLE DE DÉBATS « MA BANQUE ET MOI »



**ZOOM SUR L'EMPREINTE COOPÉRATIVE ET SOCIÉTALE**

L'Empreinte Coopérative et Sociétale mesure les initiatives concrètes et responsables menées par les Banques Populaires et les qualifie selon les sept critères de l'ISO 26 000 :

- **Gouvernance coopérative** : actions initiées en faveur des sociétaires, administrateurs et collaborateurs du réseau des Banques Populaires en matière de coopération ;
- **Relation aux consommateurs** : actions répondant aux attentes et aux besoins des clients, notamment en matière de produits durables ou solidaires et d'accessibilité de tous aux services et agences bancaires ;
- **Engagement social** : actions entreprises en faveur de la société civile et du développement local ;
- **Environnement** : actions favorisant les modes de consommation durables, actions de réduction des pollutions et des déchets ;
- **Relations et conditions de travail** : actions relatives à la qualité de vie et à l'organisation du temps de travail, au dialogue social, à la santé et à la sécurité des collaborateurs ;
- **Éthique des affaires** : actions destinées à améliorer les pratiques des affaires, notamment dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants ;

Les initiatives comptabilisées vont toutes au-delà des obligations réglementaires, ne concernent pas le cœur de métier de la banque et n'ont pas un objectif prioritairement commercial.

## LE GUIDE BLEU COOPÉRATIF & RSE 2019



## LA CARTE

## LES SEPT PRINCIPES DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE (ACI) EST À L'ORIGINE DES SEPT GRANDS PRINCIPES QUI SONT AUJOURD'HUI LA RÉFÉRENCE MONDIALE DES COOPÉRATIVES.

- Principe n°1 Adhésion volontaire et ouverte à tous**  
L'adhésion à une Banque Populaire est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.  
33 % des clients Banque Populaire sont sociétaires (hors Bred, Crédit Coopératif et Caidin Banque Populaire).  
4,6 millions de sociétaires au sein des 14 Banques Populaires dont :  
86 % de sociétaires particuliers.  
13 % de professionnels.  
225 administrateurs et associations.  
Près de 115 000 nouveaux sociétaires en 2019.
- Principe n°2 Pouvoir démocratique exercé par les membres**  
Vote des sociétaires : Un vote des sociétaires historiquement à la proportionnelle : un homme = 0,25 % maximum des voix exprimées en assemblée générale et des plafonds de détention des parts sociales bas.  
2 270 € : montant moyen de parts sociales détenues par sociétaire.  
17 € : valeur moyenne d'une part sociale.  
15 % des sociétaires ont voté lors des assemblées générales ordinaires ou mixtes.  
Représentation des sociétaires :  
225 administrateurs d'un âge moyen de 61 ans.  
16 censeurs.  
8 réunions de conseil d'administration en moyenne par banque.  
15 réunions de comités spécialisés issus du conseil d'administration en moyenne par banque.  
85 % de participation des administrateurs aux conseils d'administration.  
45,5 % de femmes administratrices.  
24 % de femmes présidentes ou vice-présidentes de conseil d'administration.

- Principe n°3 Participation économique des membres**  
1,50 % de rémunération des parts sociales en 2019.  
16,6 % du résultat net redistribué sous forme d'intérêts aux parts sociales (moyenne des Banques Populaires en 2018 validée en AG 2019).  
85 % des sociétaires économiquement actifs au sein de leur coopérative.  
Un montant de détention du capital par sociétaire plafonné.  
8,9 % des sociétaires détiennent 50 % du capital de leur Banque Populaire.
- Principe n°4 Autonomie et indépendance**  
100 % du capital social des Banques Populaires est détenu par les sociétaires.
- Principe n°5 Éducation, formation et information**  
6,3 M€ de dépenses consacrées à la vie coopérative et à la communication aux sociétaires.
- Principe n°6 Coopération entre les coopératives**  
Le réseau des Banques Populaires est membre fondateur de la CIBP qui regroupe des banques coopératives dans le monde, membre de Coop FR et du Conseil Supérieur de la Coopération.  
10 Banques Populaires soutiennent la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de leur territoire.
- Principe n°7 Engagement envers la communauté**  
9 Banques Populaires ont remis des prix à des associations sur vote des sociétaires.  
21,2 M€ consacrés à l'engagement social des Banques Populaires sur leur territoire (en mécénat direct, via des fondations ou à travers des partenariats non commerciaux).

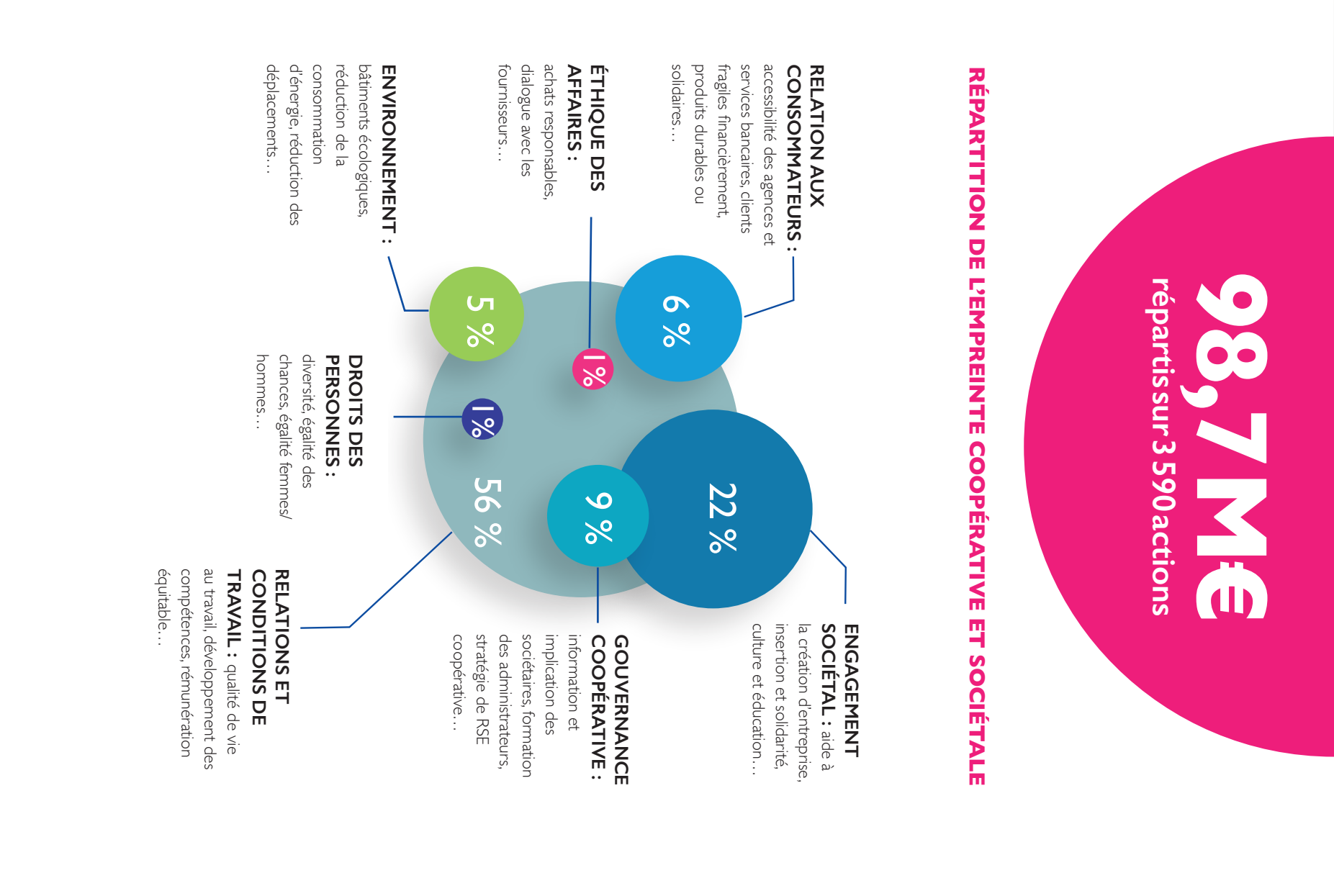
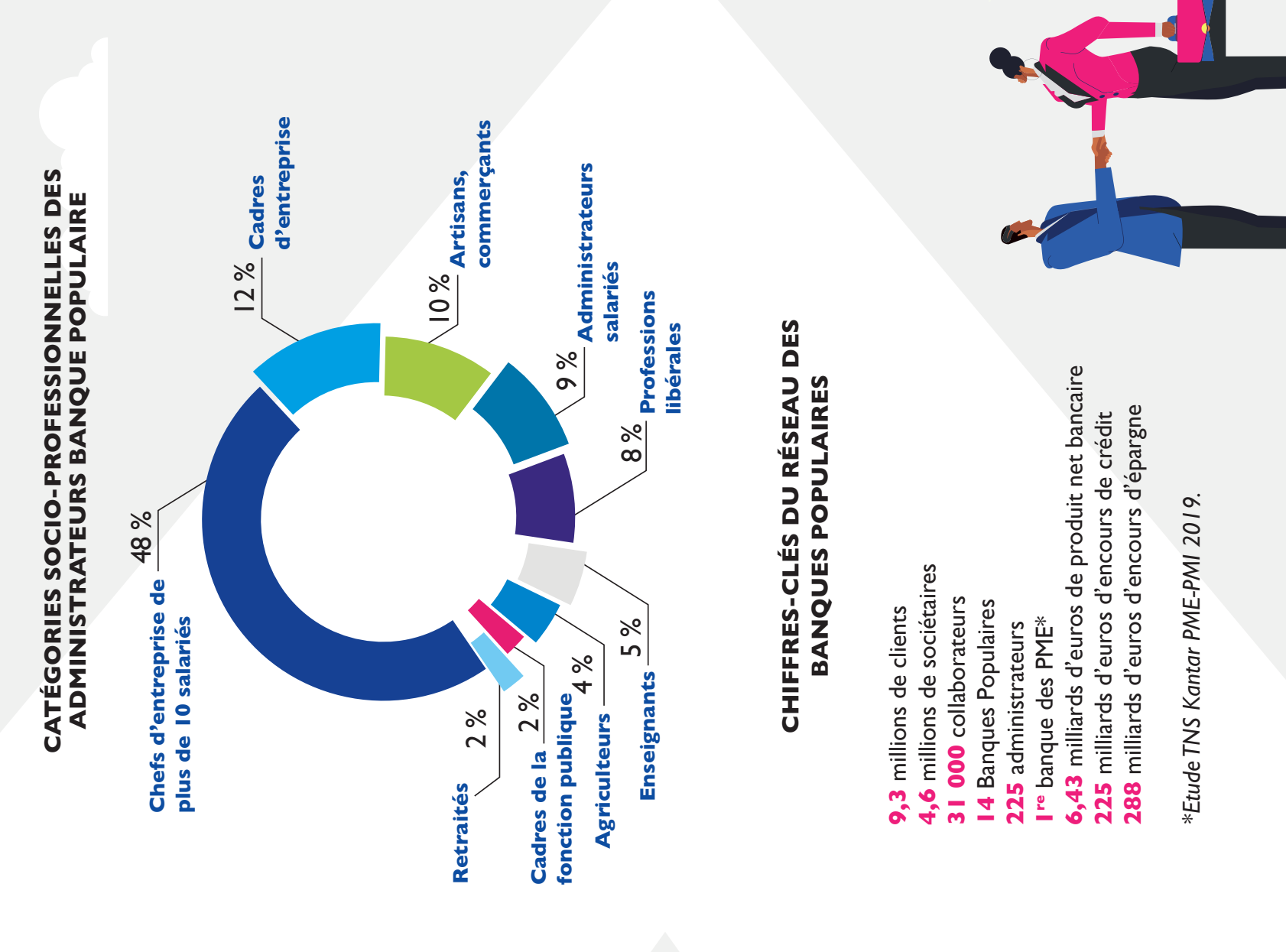
## QUI SONT NOS ADMINISTRATEURS ?

Les administrateurs des Banques Populaires, représentants des sociétaires, déterminent les meilleures orientations stratégiques, participent à la gestion de la banque en prenant les bonnes décisions et en veillant à défendre les intérêts de tous les clients et sociétaires.

Dans les Banques Populaires, il y a 225 administrateurs, tous agréés par les autorités de contrôle. Quasiment la moitié sont des femmes. Ils sont fréquemment investis dans les organismes consulaires, les organisations professionnelles et les conseils économiques, sociaux et environnementaux.

La moitié des administrateurs sont chefs d'entreprise : cela est dû à l'identité des Banques Populaires qui ont été créées par et pour les entrepreneurs à la fin de la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui encore, elles demeurent la première banque des PME pour la dixième année consécutive, avec près d'une PME en France sur deux clients des Banques Populaires\*. D'autres profils complémentaires permettent au conseil d'administration de représenter l'ensemble du fonds de commerce de la banque et de son territoire.

\*Étude TNS Kantar PME-PMI 2019.



### RÉPARTITION DE L'EMPREINTE COOPÉRATIVE ET SOCIÉTALE